# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Informations sur le prolongement au sud de la ligne 4

Question écrite n° 2676

### Texte de la question

M. Jean-Didier Berger interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports, sur l'étude envisagée d'un prolongement de la ligne 4 du métro de Paris en direction de Verrières-le-Buisson. Ce projet de prolongement sud de la ligne 4 du métro parisien, qui s'arrête actuellement à Bagneux, pourrait permettre de rejoindre à terme le tramway T10 en correspondance et de desservir des territoires peu dotés en transports en commun. Le prolongement présente des avantages significatifs, tels que l'optimisation de la ligne principale du RER B, très perturbée, en supprimant la courte branche du RER B entre Bourg-la-Reine et Robinson. Ainsi, la totalité des rames emprunteraient la ligne principale qui dessert le sud des Hauts-de-Seine, le nord-ouest de l'Essonne, de Massy-Verrières, en passant par Palaiseau, Orsay, Bures et Gif-sur-Yvette, jusqu'à Saint-Rémy-lès-Chevreuse dans les Yvelines. Ce prolongement du métro, en utilisant une partie des voies existantes de la courte branche du RER supprimée, pourrait engendrer un chantier moins coûteux. Ce prolongement permet également de répondre aux recommandations du SDRIF de mieux desservir le sud des Hauts-de-Seine (Sceaux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, le Plessis-Robinson, Châtenay-Malabry) et le nord de l'Essonne jusqu'à Verrières-le-Buisson, zones en fort développement démographique mais encore mal desservies. Enfin, cet allongement de la ligne 4 doit permettre le maillage cohérent avec le tram T10 au niveau de Chatenay-Malabry et alléger des réseaux de bus, qui nécessitent plus de moyens et sont moins efficients. Alors que ce projet a été inscrit au Contrat de Plan État-région (CPER) 2023-2027 pour étude, les élus locaux n'ont pas été informés des étapes prévues concernant ce projet. Aussi, il l'interroge sur les prochaines étapes prévues concernant le prolongement de la ligne 4.

### Texte de la réponse

L'État accompagne le développement et la modernisation des infrastructures de transport collectif en Île-de-France via les contrats de plans État-régions (CPER). Après avoir investi plus de 2,3 Md€ pour le volet « Mobilités et transports collectifs » du CPER Île-de-France sur la période 2015-2022, l'État engage plus de de 2,5 Md€ d'investissements dans le cadre de la nouvelle contractualisation 2023-2027 de ce même volet, formalisé dans un avenant signé le 26 septembre 2024 à l'issue d'une consultation du public menée au cours de l'été. Une enveloppe de 120 M€ a été inscrite dans cette nouvelle contractualisation pour le financement des études des futurs prolongements de métro. Il est prévu que l'autorité organisatrice Île-de-France Mobilités (IDFM) lance une étude générale permettant d'apprécier la faisabilité et le niveau de priorisation des différents prolongements de métro mentionnés dans cet avenant, parmi lesquels figure le projet de prolongement de la ligne 4 à Châtenay Malabry. Les prochaines étapes de ce projet relèvent de la compétence d'IDFM qui détermine les projets d'infrastructures nouvelles, d'extension et d'aménagement de lignes existantes et les approuve. Ces projets font, le cas échéant, l'objet d'un schéma de principe et d'un avant projet.

### Données clés

**Auteur :** M. Jean-Didier Berger
**Circonscription :** Hauts-de-Seine (12e circonscription) - Droite Républicaine

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE2676

**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 2676
**Rubrique :** Transports urbains
**Ministère interrogé :** Transports
**Ministère attributaire :** Transports

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 3 décembre 2024, page 6429
**Réponse publiée au JO le :** 11 février 2025, page 841